

Nombre de conseillers en exercice :	23
Présents :	18
Votants :	22

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quinze septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Ballon – Saint Mars, se sont réunis dans la salle des fêtes en séance publique dans le respect des consignes sanitaires mises en œuvre par le Gouvernement liées à l'actuelle situation épidémiologique et sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales mais également conformément à l'ordonnance du 13 mai 2020 et de la délibération n°03-2020-05-27D du Conseil Municipal quant au changement du lieu des séances pendant la crise épidémiologique.

**Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal** : 4 septembre 2020.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux** :

VAVASSEUR Maurice – RAVENEL Laurent – CHEUTIN Marie – RALLIER Marie-Paule – BELLENFANT Fabien – TROTTÉ Marcelle – HABERT Pascal – GOUSSET Jocelyne – BOURGETON Patrick – BOLLÉE Yves – GANGNERY Patricia – YVARD Véronique – PIERRAT Véronique – SUPÉRA Christelle – LAURENT Patrice — ORANGE Damien – SURMONT Sébastien – BRISON Gilles.

**Etaient absents et excusés** :

Madame GALLET Christine ;  
Monsieur ETCHEBERRY Pierre ayant donné procuration à Madame CHEUTIN Marie ;  
Madame ROUSTEL Roselyne ayant donné procuration à Madame TROTTÉ Marcelle ;  
Monsieur CHARTIER Christophe ayant donné procuration à Monsieur RAVENEL Laurent ;  
Madame BERGER Maryline ayant donné procuration à Monsieur VAVASSEUR Maurice

Monsieur RAVENEL Laurent a été élu secrétaire de séance.

### **A – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Une minute de silence a été observée en mémoire de Mme Nelly LEFÈVRE, Adjointe au Maire de la commune Ballon puis de la commune de Ballon – Saint Mars de 1983 à 2020, décédée le 28 août 2020.**

#### **N°01-2020-09-15CM : SUBVENTION AU PROFIT DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

Suite au décès de Madame Nelly LEFÈVRE, Maire Adjointe de 1983 à 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **décide** d'allouer une subvention de 100,00 € au profit de la Ligue contre le Cancer.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

**N°02-2020-09-15D : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE CŒUR DE SARTHE –  
COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des articles 1504, 1505 et 1517 du Code général des impôts, une Commission intercommunale des impôts directs (CIID) est instituée. Cette commission se substitue à la Commission communale des impôts directs (CCID) de chaque commune membre en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La communauté de communes Maine Cœur de Sarthe doit dresser une liste composée de 40 personnes (20 commissaires titulaires et 20 suppléants). L'établissement de cette liste doit se faire sur propositions des communes membres après délibération. À ce titre, il est demandé au titre de la collectivité de proposer 3 personnes dont :

- Une représentant les contribuables de la taxe d'habitation ;
- Une pour la taxe foncière ;
- La dernière pour la contribution économique territoriale.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, arrête la liste suivante :**

**Commissaire proposé au titre de la taxe foncière :**

► Madame Marie-Paule RALLIER

**Commissaire proposé au titre de la taxe d'habitation :**

► Monsieur Yves BOLLÉE

**Commissaire proposé au titre de la contribution économique territoriale :**

► Monsieur Thierry LEBERT

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

**N°03-2020-09-15D : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE CŒUR DE SARTHE –  
COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

À la demande de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe, le Conseil Municipal doit désigner des représentants à la CLECT.

**Sont candidats :**      Titulaire : Jocelyne GOUSSET  
                                 Suppléant : Maurice VAVASSEUR

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité désigne les candidats susnommés.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

**Avec l'arrivée de Madame GALLET Christine, 23 voix délibératives.**

**N°04-2020-09-15D : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE CŒUR DE SARTHE –  
COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe demandant de bien vouloir désigner des délégués pour représenter la commune de BALLON – SAINT MARS au sein des différentes commissions de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré et l'unanimité, le Conseil Municipal **arrête** la liste suivante :

**1) Délégués dans la commission Développement économique et touristique, démographie médicale :**

- ▶ Madame Marie-Paule RALLIER
- ▶ Madame Véronique YVARD
- ▶ Monsieur Yves BOLLÉE
- ▶ Madame Christine GALLET

**2) Délégués – groupe de travail – Tourisme et commerce local :**

- ▶ Madame Marcelle TROTTÉ
- ▶ Madame Véronique PIERRAT

**3) Délégués dans la commission Communication et promotion communautaire – actions de mutualisation :**

- ▶ Monsieur Fabien BELLENFANT
- ▶ Monsieur Damien ORANGE

**4) Délégués dans la commission Vie des familles – action sociale – petite enfance :**

- ▶ Madame Marie CHEUTIN
- ▶ Monsieur Pierre ETCHEBERRY
- ▶ Madame Christelle SUPERA
- ▶ Madame Véronique PIERRAT
- ▶ Madame Maryline BERGER

**5) Délégué dans la commission Habitat – Mobilités - Urbanisme :**

- ▶ Madame Véronique YVARD

**6) Délégués dans la commission Aménagement du territoire :**

- ▶ Monsieur Gilles BRISON
- ▶ Monsieur Yves BOLLÉE

**7) Délégués dans la commission Eau - Environnement :**

- ▶ Monsieur Gilles BRISON
- ▶ Monsieur Laurent RAVENEL
- ▶ Monsieur Sébastien SURMONT

**8) Délégués – groupe de travail – Sport et vie associative :**

- ▶ Madame Marcelle TROTTÉ
- ▶ Madame Marie CHEUTIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

### **N°05-2020-09-15D : MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi autorise les conseils municipaux à modifier les modalités d'établissement des impôts directs locaux.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** de reconduire en 2021 les modalités d'établissement des bases d'imposition retenues pour 2020 sans décider de nouvelles exonérations ou suppressions d'exonérations.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

### **CONVENTION DE RELANCE DES TERRITOIRES – DÉPARTEMENT 2020-2022**

Dans le cadre de la crise sanitaire et d'un plan de relance, le Département de la Sarthe a décidé de créer un fonds territorial afin d'accompagner les territoires ruraux mais également de soutenir les commerces de proximité. Le Département consacrera ainsi une enveloppe globale de 12 millions d'euros sur la période de 2020 à 2022, répartie à 9,5 millions pour les communes et 2,5 millions pour les Communautés de communes. Le dispositif s'appuie sur la mise en place d'une Convention de relance Territoire-Département à destination de toutes les collectivités et établissements à fiscalité propre. L'enveloppe attribuée à chacune est constituée d'un taux par habitant, avec un minimum de 12 000 euros par commune. Ainsi, l'aide départementale possible pour la commune de BALLON – SAINT MARS serait de 40 374,00 €.

La collectivité très attentive à ce plan doit réfléchir au(x) projet(s) à inscrire sachant que la Région des Pays de la Loire mais également l'État vont également proposer des aides exceptionnelles. À suivre.

### **N°06-2020-09-15D : SERVICE TECHNIQUE - VENTE D'UN TRACTEUR TYPE RENAULT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la mise en vente de différents matériels dans le cadre de la réorganisation du service technique.

Le Conseil Municipal, après délibération **décide** de vendre un tracteur type RENAULT R7441 de 1983 au prix de 5100,00 € TTC à Monsieur GASCHE Éric et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

### **N°07-2020-09-15D : CONVENTION DE FOURRIÈRE ANIMALE**

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

► **décide** de renouveler la convention de fourrière animale avec la société CANIROUTE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023 ; la redevance fixée étant de 1,68 € TTC par habitant ;

► **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

## **N°08-2020-09-15D : INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE**

Conformément à l'article L2122.23 du CGCT Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 30 juin 2020 en vertu de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 04 juin 2020.

### **1) RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

- ▶ le 18 Août 2020, renonciation au droit de préemption, bâtiment industriel situé 2, rue de Guette Midi cadastré section ZC n°156;
- ▶ le 18 Août 2020, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 3, Place de la République et un garage situé 8, Place de la République cadastrés section AC n°729 et 732 et AB n°443 ;
- ▶ le 19 août 2020, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 5, rue Saint Laurent cadastré section AC n°142, 672 et 673 ;
- ▶ le 19 août 2020, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 3, rue du Château cadastré section AB n°277 et 278 ;
- ▶ le 19 août 2020, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 5 Bis, rue de la Bête cadastré section 301 AB n°448;
- ▶ le 14 septembre 2020, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 24, rue d'Orne cadastré section A n°339.

### **2) DEVIS SIGNÉS**

<i>Date</i>	<i>Objet de la décision</i>	<i>Société retenue</i>	<i>Montant H.T.</i>
30/06/2020	Personnel communal : formation recyclage Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	TECC	680,00 €
30/06/2020	Personnel communal : formation manipulation d'extincteurs	TECC	870,00 €
02/07/2020	Fête de fin d'été (29 août 2020) – Animation « L'Avare »	Collectif du Prélude	2600,00 €
02/07/2020	Fête de fin d'été (29 août 2020) – Animation « L'histoire des 3 mousquetaires »	Association Afag Théâtre	1800,00 €
02/07/2020	Fête de fin d'été (29 août 2020) – Animation musicale	Association Abrazik	680,00 €
03/07/2020	Adhésion application IntraMuros	IntraMuros	45,00€/mois
03/07/2020	Remplacement d'un téléphone portable	SIMTEL	139,00 €
10/07/2020	École publique Élisabeth et Robert Badinter – matériel informatique	ETS CONTY	1541,10 €
10/07/2020	Personnel communal : formation initiale Sauveteur Secouriste au Travail (SST)	TECC	250,00 €
17/07/2020	Application Chorus Pro	Berger Levrault	410,00 €
23/07/2020	Installation de Windows et augmentation de la mémoire sur 3 postes informatiques	ETS CONTY	270,00 €
24/07/2020	Spectacle de Noël	Le mouton à 5 pattes	950,00 €

24/07/2020	Remplacement d'un téléphone portable	SIMTEL	139,00 €
27/07/2020	Bornage ancien site Écomarché	Air&Géo	1435,00 €
31/07/2020	Travaux couverture Saint Ellier	RIBET Olivier	6443,12 €
31/07/2020	Travaux couverture église Saint Médard	RIBET Olivier	578,00 €
31/07/2020	Fourniture numéros de maison et panneaux de lieu-dit	Traçage Service	820,00 €
17/08/2020	Restaurant Saint Ellier : fourniture et pose bloc porte	LC Menuiserie	452,05 €
18/08/2020	Collecteurs : travaux de débroussaillage	CUMA de La Guierche	5780,00 €
18/08/2020	Restaurant Saint Ellier : avis technique – sécurité incendie	Socotec	400,00 €
26/08/2020	Enlèvement et traitement de déchets suite à un incendie sur la RD300 le 03/08/2020	SOA	828,00 €
04/09/2020	Commande ouvrage : le code pratique 2020 de la commande publique	La Gazette	14,69 €
10/09/2020	Gestion de la station autopartage : formation de base	Nexans	150,00 €
11/09/2020	Personnel communal : formation recyclage Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	TECC	90,00 €
15/09/2020	Restaurant Saint Ellier : conseils en terme de sécurité incendie	SOCOTEC	200,00 €

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

### **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR**

- Curage de fossés – secteur de la Croix du Jarossay :  
*Une rencontre a eu lieu le jeudi soir 3 septembre avec les propriétaires concernés par les travaux de curage de fossés (linéaire de 11,814 kms) avec le cas échéant, remplacement de buses d'entrées de parcelles. Suite à cette rencontre quelques modifications d'interventions vont être apportées : diamètre des buses adapté en fonction des besoins et de la topographie, longueur des entrées de parcelles revue d'un commun accord avec le propriétaire concerné... Un courrier prenant en compte ces modifications sera envoyé à l'ensemble des propriétaires. L'entreprise CORDIER, retenue pour cette opération doit intervenir à compter du début du mois d'octobre (le transport du surplus de terre est à organiser).*
- Travaux de peinture – Boiseries – 5, Place de la République : *les peintures en façade côté Place de la République ont été effectuées cet été par les ateliers ESTIM. L'autre façade sera faite après l'intervention du menuisier retenu sur quelques boiseries. La même opération sera à programmer sur le logement du 4, Place de la République occupé par un nouveau locataire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020.*

- Travaux Restaurant Saint Ellier :

*En juin dernier, la reprise du Restaurant était confirmée. Comme vu lors du Budget primitif 2020, des travaux permettant la reprise d'activité étaient nécessaires. Une rencontre dans ce sens a été organisée avec les artisans retenus pour cette opération et ce, afin de programmer les différentes interventions en vue d'une ouverture pour le mois de décembre prochain.*

*Au cours de cet été, s'est posée une nouvelle interrogation et non des moindres puisqu'il s'agissait de s'assurer de la conformité à la résistance au feu des différents plafonds de l'établissement. Après une rencontre avec le Service Incendie et de Secours de la Sarthe (SDIS 72) et la société SOCOTEC missionnée pour la vérification des dits plafonds, le doute a été levé en confirmant la non-conformité des plafonds.*

*Au vu de l'importance des travaux à effectuer et d'un commun accord avec le repreneur, il est décidé de retarder l'ouverture du restaurant mais également d'avoir recours à un architecte afin de coordonner l'ensemble des travaux.*

*Une rencontre a eu lieu avec un représentant de Sarthe Tourisme. Ce dernier a confirmé l'intérêt de cette reprise d'activité et a apporté quelques conseils et suggestions notamment en matière d'hôtellerie (approche de petits logements meublés avec cuisine).*

**N°08bis-2020-09-15D : MAÎTRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION – RESTAURANT SAINT ELLIER**

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- ▶ **décide** de missionner le cabinet de l'Architecte Rémi LEDRU afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre liée aux travaux de réhabilitation du restaurant Saint Ellier ;
- ▶ **accepte** les honoraires à 10% Hors Taxe du montant Hors Taxe des travaux réalisés sous le contrôle de l'Architecte ;
- ▶ **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

- Vente Ex-Écomarché : le bornage a été effectué par le cabinet Air & Géo à la fin du mois d'août et l'acquisition vient d'être formalisée. Reste à finaliser avec le nouveau propriétaire, l'achat de la partie de la parcelle qui sera rétrocédée à la commune. Questionnement quant à l'acquisition également de l'ancien cheminement via la rue de Fuie vers l'Ex-Écomarché (après concertation avec les habitants de ce secteur, il serait en effet opportun de garder un espace suffisant afin de pouvoir manœuvrer au bout de la rue de la Fuie qui est une impasse. Ce cheminement est également concerné par le passage de réseaux : assainissement, électricité...).
- Maison des Projets : en collaboration avec le CAUE de la Sarthe (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), et sous l'égide de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, propriétaire des locaux, une réflexion est menée pour restructurer le bâtiment désormais occupé par les différents services de la Maison des Projets (à ce titre la « grange » située rue de Lansac Ouest ne serait plus occupée dans le nouveau projet par l'épicerie solidaire...).

### N°09-2020-09-15D : VENTE DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE – 2, ROUTE DE MAMERS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association diocésaine a cessé de louer le presbytère situé 2, route de Mamers depuis l'année dernière.

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre en bon état seraient très élevées et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard,

En conséquence, il y a lieu de procéder à l'aliénation de cet immeuble.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité :

**Autorise** Monsieur le Maire à faire et signer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de l'ancien presbytère situé 2, route de Mamers cadastré section AB n°432. Cette cession s'effectuera de gré à gré avec un maintien de l'immeuble à usage d'habitation, le prix de base de vente étant fixé à 150 000,00 €.

**Charge** l'étude de Maître LEDRU Antoine, Notaire à BALLON – SAINT MARS afin de procéder aux différentes démarches liées à l'aliénation dudit immeuble.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

### N°10-2020-09-15D : TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE DESSERTE ET D'ALIMENTATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE : CONVENTION DE SERVITUDES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique des travaux doivent emprunter une propriété relevant du domaine privé de la commune (collecteur), cadastrée section ZI n°0082 (secteur « Les Ardents »).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité **donne son accord** pour l'exécution des travaux et le passage d'un réseau électrique dans ladite parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer une convention de servitudes avec la société Enedis.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

### N°11-2020-09-15D : REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS (RODP) ET D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS (ROPDP) DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL 2020

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier concernant le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz actualisé par le décret du 25 avril 2007 (RODP) ainsi que la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015 (ROPDP).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- Concernant la redevance RODP, **de fixer** le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application de la formule de calcul suivante :  $(0,035 \times L + 100 \text{ €}) \times \text{CR}$   
L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètres soit 6803 mètres,  
CR est le taux de revalorisation de la RODP tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie depuis la parution du décret du 25 avril 2007 soit 1,36,  
Le plafond de la redevance RODP serait de 426,00 € ;
- Concernant la redevance ROPDP, **de fixer** le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers par application de la formule de calcul suivante :  $0,35 \times L \times \text{CR}$ ,  
L représente la longueur des canalisations concernée par les chantiers sur le domaine public communal exprimée en mètres soit 12 mètres,



- CR est le taux de revalorisation de la ROPDP tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie soit 1,08,
- Le plafond de la redevance ROPDP serait de 5,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte** les propositions qui lui sont faites concernant les redevances d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz (RODP et ROPDP).

En application des formules de calcul, le montant de la redevance due par GRDF à la commune sera de 431,00 € au titre de l'année 2020.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

#### **N°14-2020-09-15D : TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE (TEN) - PRÉSENTATION DU PLAN D' ACTIONS ET SOLLICITATION DE FINANCEMENTS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le dispositif national « **Territoires engagés pour la nature** » et le **Contrat Nature 2050 portés par la Région Pays de la Loire** ont pour objectifs : d'identifier, valoriser et diffuser à la fois les projets et les bonnes pratiques des collectivités et leurs partenaires territoriaux en faveur de la biodiversité et de la nature.

Ces dispositifs font partie intégrante de la **Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) 2018-2023 des Pays de la Loire** et mobilisent les collectivités volontaires dans des projets transversaux de territoire en faveur de la biodiversité.

Le Pays du Mans, territoire représentant 300 000 habitants, acteur local de la trame verte et bleue notamment avec le portage du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), s'est proposé, par le biais de sa candidature au dispositif régional « Territoires Engagés pour la Nature », d'être chef de file pour ses 68 communes et cinq collectivités membres (Le Mans Métropole, Gesnois Bilurien, Maine Cœur de Sarthe, Orée de Bercé Belinois et Sud-Est du Pays Manceau) et ses partenaires locaux.

La candidature du Pays du Mans, comprenant notamment des actions portées par la commune de Ballon-Saint-Mars, a été retenue par les membres du Collectif Régional Biodiversité pour agir de manière cohérente en faveur de la biodiversité. **Un Contrat Nature 2050 sera donc conclu entre la Région Pays de la Loire et le Pays du Mans**, sur la base du projet territorial décliné en programme d'actions (49 actions pour un investissement global estimé à 1 251 033 € HT) prévu sur 3 ans (2021 à 2023). Chaque action est soumise à un comité de financeurs qui propose d'allouer ou non des financements pour sa réalisation. A charge des élus de décider ensuite, avec ou sans financement, la mise en œuvre de ces actions.

Les actions en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité concernant la commune de Ballon-Saint-Mars, sont les suivantes :

- Mise en place d'un plan de gestion sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Coteau des Buttes (2020-2022). Montant HT estimé : 11 750 €

**Aussi, il est proposé au Conseil municipal :**

- **De VALIDER** les actions « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) portées par la commune de Ballon-St-Mars inscrites au programme d'actions de la candidature Pays du Mans ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire (ou son représentant) à déposer une demande de subvention auprès du Pays du Mans au titre du contrat nature 2050 avec la Région Pays de la Loire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer tout document relatif à la bonne exécution des actions de la commune inscrites à la candidature TEN et au Contrat Nature 2050 du Pays du Mans avec la Région Pays de la Loire ;
- **De SOLLICITER** toute subvention auprès de financeurs potentiels non encore identifiés.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

## **B – PERSONNEL COMMUNAL**

### **N°12-2020-09-15D : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 **pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,**

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité à savoir la direction de l'accueil périscolaire et des Temps d'Activités Périscolaires accueillant plus de 80 mineurs sur une durée supérieure à 80 jours de fonctionnement pendant l'année scolaire 2020/2021. Cette période dans le cadre du nouveau mandat, sera mise à profit pour mener une réflexion sur le maintien ou non de la semaine à 5 jours d'école et des Temps d'Activités Périscolaires en fonction de la réglementation en vigueur et des aides financières possibles;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

### **DÉCIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint d'Animation, échelon 11 pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 12 mois à compter du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de Directeur d'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et d'animateur à temps non complet – 16 heures hebdomadaires (temps scolaires et périscolaires).

Il devra justifier d'un diplôme du Brevet Professionnel Jeunesse, Éducation Populaire et Sport (BPJEPS).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 412 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

### **DÉPART – STECY GODIN**

À l'occasion du départ de Madame Stecy GODIN, Directrice des services des Temps d'activités périscolaires et de l'accueil périscolaire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, un cadeau d'une valeur de 100,00 € lui sera alloué.

**N°13-2020-09-15D : INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

Vu les heures effectuées par :

- Madame Cécile LAURENT, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (réorganisation de l'EPHAD Bel'Air fournisseur des repas dans le cadre de la crise sanitaire avec nécessité pour la collectivité de nettoyer les malinettes servant au service de portage de repas à domicile organisé par la commune tous les weekends : interventions les weekends des 11, 18 et 25 juillet ainsi que le 29 août 2020) ;
- Madame Camille CHAPLAIN, Adjoint technique (réorganisation de l'EPHAD Bel'Air fournisseur des repas dans le cadre de la crise sanitaire avec nécessité pour la collectivité de nettoyer les malinettes servant au service de portage de repas à domicile organisé par la commune tous les weekends : interventions les weekends des 1<sup>er</sup>, 8 et 22 août ainsi que le 5 septembre 2020) ;
- Madame Chantal ÉVRARD, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (réorganisation de l'EPHAD Bel'Air fournisseur des repas dans le cadre de la crise sanitaire avec nécessité pour la collectivité de nettoyer les malinettes servant au service de portage de repas à domicile organisé par la commune tous les weekends : interventions les weekends des 11 juillet, 8, 22 et 29 août ainsi que le 5 septembre 2020) ;
- Monsieur Jean-Pierre DUFÉU, Agent de maîtrise principal (participation aux commissions d'urbanisme le jeudi 23 juillet 2020 de 17h30 à 20h00 et le jeudi 3 septembre 2020 de 17 heures30 à 19 heures ;
- Madame GALAIS-MAHÉ, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (participation à une réunion liée à l'organisation du fonctionnement des services scolaire et périscolaire le jeudi 10 septembre 2020 de 18 heures à 19 heures 30 ;
- Monsieur Gwenaél LEDUC, Adjoint technique (intervention le 8 juillet 2020 de 22 heures à minuit suite à une fuite de gaz – rue Principale et intervention sur voie communale le samedi 22 août 2020 de 10 heures à midi) ;
- Monsieur Alexandre CORMIER, Adjoint Technique Territorial, (intervention le 22 juin 2020 de 15h30 à 17h30 suite à la panne de la balayeuse et intervention le 8 juillet 2020 de 22 heures à minuit suite à une fuite de gaz – rue Principale).

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'accorder :**

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de dimanche de 14 heures à Madame Cécile LAURENT;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de dimanche de 13 heures à Madame Camille CHAPLAIN ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de dimanche de 5 heures à Madame Chantal ÉVRARD ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 4 heures à Monsieur Jean-Pierre DUFÉU ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 1 heure 30 à Madame GALAIS-MAHÉ ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 2 heures et de travaux supplémentaires de nuit de 2 heures à Monsieur Gwenaél LEDUC ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 2 heures et de travaux supplémentaires de nuit de 2 heures à Monsieur Alexandre CORMIER.

Le versement de ces heures supplémentaires sera effectué sur les salaires du mois de septembre 2020.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

## **C – AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Intervention de Mme Christelle SUPÉRA, Conseillère municipale déléguée :**

#### **Travaux :**

- **Ecole maternelle :** réparation du plancher de la classe SCAN, pose d'un nouveau revêtement de sol (en régie). Coût des travaux : 1 895,76 € HT.
- **Ecole jaune :** remplacement des tôles plastiques sur le hall par des bacs acier, pose d'un plafond isolant et d'éclairages led dans le hall, remplacement des plafonds isolants et pose d'éclairages led dans les classes, installation d'un nouveau système de chauffage (chauffage central avec chaudière gaz). Branchement gaz prévu mi-octobre. Coût des travaux : 48 779, 60 HT, subventions demandées auprès de l'Etat et de la Région.
- **Travaux habituels d'entretien réalisés par l'équipe technique.**

- **Déménagements et nettoyages** plus importants et fréquents, merci à tous les personnels.

#### **Rentrée scolaire le 2 septembre 2020 :**

- **Protocole sanitaire allégé par le gouvernement :** la distanciation n'est plus exigée ni en intérieur ni en extérieur, le brassage n'est plus interdit mais doit être le plus limité possible. Utilisation des jeux et matériels collectifs autorisés. Aération des locaux et nettoyages quotidiens maintenus. Port du masque obligatoire pour tous les adultes.
- **Présence d'un élu sur chacun des sites :** Maurice VAVASSEUR : école maternelle, Pascal HABERT : école de Saint Mars, Pierre ETCHEBERRY : école « jaune ». Les gestes barrières ont été bien respectés. Il semble cependant qu'un groupe de parents aient un comportement inadapté le matin en extérieur devant l'école jaune (retour de Maryline Berger).

#### **Equipe enseignante et effectifs :**

- **Nouveaux enseignants :** Vanessa Rolle (classe de CM1-CM2, Saint Mars), Melaine André (classe de CP-CE1, école jaune), Marine Jory (remplacement de Céline Vavasseur lors de ses journées de décharge le mercredi matin et le jeudi).

- **Effectifs :**

Enseignant	Classe	Nb / classe	Nb / niveau	
Céline VAVASSEUR	TPS – PS	26	3	23
Aurélié COMBE	MS- GS	21	6	15
Delphine THIBAUD	MS - GS	20	6	14
Melaine ANDRE	CP – CE1	21	13	8
Julie PENCOLÉ	CP – CE1	21	14	7
Pascale BELIN	CE1- CE2	24	9	15
Mireille NÉDELLEC-YACOVLEFF	CE2- CM1	23	7	16
Vanessa ROLLE	CM1- CM2	24	16	8
Guillaume GODIN	CM2	25	25	
<b>TOTAL</b>		<b>205</b>		

- **Restauration scolaire :**

- **Maintien des deux services :**

**1<sup>er</sup> service :** classes maternelles et classes de Saint Mars, total de 87 enfants.

**2<sup>ème</sup> service :** classes de l'école jaune (CP-CE1, CE1-CE2 et CE2-CM1), total de 73 enfants.

- **Limitation du brassage :** afin de limiter le brassage, Valérie a organisé les tables de façon à ce que les enfants mangent par classe.
- **Mise en valeur des actions :** sur Facebook et Intramuros, circuits courts, produits bio, menus...
- **Modification des tarifs** comme décidé en conseil municipal

- **Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :**

- **Fonctionnement :**

Pas de changement de fonctionnement. Horaires conservés. Impossibilité matérielle de faire les groupes d'activités par classe.

**EFFECTIFS TAP**  
**année 2020-2021**

TAP 1 12h15 - 13h00	TAP 2 13h05 – 13h50
CP : 25 CE1 : 15 CE2 : 18 CM1 : 14 <b>TOTAL : 72</b>	CM1 : 15 CM2 : 29 <b>TOTAL : 44</b>  MS-GS : 20 sieste : 20 <b>TOTAL : 40</b>

**Les animateurs :**

- Stecy GODIN : directrice
- Léa LETAY : adjointe de direction
- Elise BEIGNARD : artiste peintre
- Angéline ROUSSEAU : atelier créatif
- Corentin LEROUX : animateur tennis de table
- Noredine SERBOUTI : animateur sportif
- Benjamin BILLET: atelier art visuel, grands jeux de rôle et sport
- Brigitte LAMBIN : activités manuelles
- Mylène LEROY et Isabelle LEBESLE : atelier sieste
- **Recrutements :**  
Un nouvel animateur Benjamin BILLET a été recruté, il va reprendre l'activité échecs pour les grands.  
Stecy GODIN étant embauchée par la Maison des Projets (MDP), son nouvel emploi du temps ne lui permettra pas de poursuivre la direction des TAP et de l'accueil périscolaire.  
La MDP a recherché en interne des personnels susceptibles de remplir cette mission (nécessité d'un BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport), 16 h hebdomadaires réparties sur la pause méridienne (TAP) et le soir (accueil périscolaire)). Deux personnes ont été proposées. Un entretien avec les deux candidats a été organisé le lundi 14 septembre 2020. Il est proposé de retenir Mr Kévin MESBAH, ce qui est validé par le Conseil Municipal. La prise de poste sera effective le lundi 21 septembre 2020. Tuilage avec Stecy GODIN jusqu'à la fin du mois de septembre.
- **Réflexion à engager sur l'année sur la poursuite des TAP et l'organisation du temps scolaire à partir de la prochaine rentrée scolaire :**  
Constitution d'un groupe de travail ? (élus, personnel d'animation, enseignants, parents, MDP ?).  
Il est nécessaire de poursuivre les animations du midi mais dans quel cadre : cadre actuel avec subvention de la CAF (Caisse des Allocations Familiales) et État contraignant dans les taux d'encadrement... ou dans un autre cadre plus souple mais sans les financements ? Les implications financières sont à étudier.  
Réflexion à engager avec l'équipe enseignante sur le maintien ou non du mercredi matin.

- **Accueil périscolaire :**  
Pas de modification du fonctionnement.  
Tarifs modifiés comme voté en conseil municipal.  
Depuis la rentrée en moyenne entre 20 et 25 enfants le matin et le soir.
- **Transports scolaires :**  
Pas de modification. Remise à jour du règlement.
- **Personnels :**  
Titularisation de Pélagie RENARD au poste d'agent technique au 01/09/2020 (20 h hebdomadaires).  
Renouvellement du contrat aidé de Bouchra CHIITI jusqu'au 07/07/2021.  
Réorganisation des emplois du temps des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) à leur demande et celle des enseignantes. Elles restent sur leur classe à la journée.  
Constitution d'équipes de ménage par site.
- **Collège René CASSIN – Conseil d'Administration du 3 septembre 2020 :**  
Effectifs : 381 élèves contre 385 l'an passé. Les moyens horaires sont conservés par l'établissement.  
Baisse d'effectifs en 5<sup>ème</sup> sur l'allemand et le latin, compréhensible avec l'absence de professeurs l'an passé.  
Manque actuellement 4, 5 h de mathématiques et un poste en SVT (refus par un professeur)  
Modification d'organisation du ¼ d'heure lecture (2 mn prises sur chaque créneau, lecture avant la troisième séance de l'après-midi).  
Travaux :  
Pendant les vacances, renouvellement du réseau informatique et déploiement du très haut débit.  
Désamiantage.  
En raison de la COVID 19, les travaux de peinture et de carrelage n'ont pu être effectués ou terminés. Ils seront effectués durant les prochaines vacances scolaires.  
Le ravalement et l'isolation des bâtiments va être mis à l'étude dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.  
Le collège, pour sa première demande a été labellisé **E3D (Établissement en Démarche globale de Développement Durable)**.  
Pas de demande formulée envers la commune lors de cette réunion. De façon informelle (par mail) la secrétaire a cependant demandé si la commune envisageait de créer une place de parking PMR (Personne à Mobilité Réduite) et une réfection des marquages de places : affaire à suivre.

## **D – ASSAINISSEMENT**

### **N°15-2019-06-25D : BUDGET ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	
Imputation	Montant (€)
<b>O23 Virement à la section d'Investissement</b>	<b>117,00</b>

Section de Fonctionnement	
Recettes	
Imputation	Montant (€)
<b>042 Opération d'ordre de transfert entre section</b> 777 Quote-part des subventions d'Investissement virées au résultat de l'exercice	<b>117,00</b>

Section D'investissement	
Dépenses	
Imputation	Montant (€)
<b>O40 Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	
13913 Département	<b>-113,00</b>
13918 Autres	<b>230,00</b>

Section D'investissement	
Recettes	
Imputation	Montant (€)
<b>021 Virement de la section d'exploitation</b>	<b>117,00</b>

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal **accepte** cette décision modificative.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

### **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR**

*Travaux rue Carnot : attente de certaines précisions techniques du maître d'œuvre avant de lancer une consultation auprès des entreprises.*

*Diagnostic assainissement : présentation du rapport phase 2 (résultat de la campagne de mesures – nappe haute) le vendredi 25 septembre 2020 à 9 heures 45.*

### **N°16-2020-09-15D : RAPPORT ANNUEL – SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L 2224- 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé de présenter un rapport annuel sur la qualité et le prix du service assainissement.

Après lecture et présentation par Monsieur le représentant de Véolia Eau du rapport de l'année 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le présent rapport.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*



## **N°17-2020-09-15D : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019 (RPQS)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site ;  
[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr);
- **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

### **E – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **Intervention de Mr Fabien BELLENFANT, Adjoint au Maire :**

*Annulation fête de fin d'Été : dans le cadre de la programmation de la fête de fin d'été du 29 août 2020, la commune a signé trois contrats pour un montant total de 5179,00 € (association AfAg Théâtre, collectif du Prélude et l'association Abrazik). Au vu de la crise sanitaire et en particulier de la recrudescence du coronavirus sur le Département de la Sarthe au mois d'août, la Préfecture suite à la déclaration faite par la commune concernant cet évènement culturel a conseillé cette dernière d'annuler la manifestation du 29 août. Monsieur Fabien BELLENFANT a pris contact auprès des différents producteurs afin d'étudier conjointement une possible reprogrammation, ce qui s'est avéré impossible en l'état actuel de la situation sanitaire. Conformément aux contrats établis avec les différentes compagnies, un accord amiable a été engagé quant aux indemnités de ces dernières. Le résultat des indemnités à verser sera au total de 1840,00 €.*

*Région des Pays de la Loire : spectacles : appel à Projets : dans le cadre de son plan de relance adopté les 9 et 10 juillet 2020, la Région des Pays de la Loire a souhaité organiser une tournée des artistes régionaux, fortement impactés par la crise sanitaire que traverse notre pays. Dans ce sens, le Conseil régional veut proposer des spectacles dans des communes n'accueillant pas de saisons culturelles régulières. Constitués de propositions artistiques des différents ensembles et compagnies régionales, la sélection proposant du théâtre, de la musique, de la danse, etc. est en cours de réalisation et sera présentée aux collectivités candidates : la commune est volontaire pour adhérer à ce projet.*

Journées du Patrimoine : 19 et 20 septembre 2020 : la commune est inscrite dans la programmation du Pays du Mans : ouverture du donjon et des églises Saint Georges et Saint Médard. Appel à candidatures auprès des élus pour établir un planning de permanences pour accueillir les visiteurs dans les deux églises en particulier. Interventions de Mme Marguerite BUCHOT (visite de l'église Saint Médard) et Mr Michel LALOS (présentation du cadran solaire) à confirmer.

Bulletin Municipal : rencontre des membres de la commission à programmer : étude du prochain municipal à paraître et lancement d'une consultation auprès des imprimeurs.

**Intervention de Mme Marie CHEUTIN, Adjointe au Maire :**

Gestion des locaux dans le contexte de la crise sanitaire : un courrier informant les associations utilisatrices des locaux communaux du protocole appliqué dans le contexte de la crise sanitaire a été envoyé (capacité d'accueil, règles d'hygiène...).

Repas des « Cheveux d'Argent » : dans le contexte de crise sanitaire, le traditionnel repas des « Cheveux d'Argent » a été annulé. Un courrier dans ce sens a été adressé à l'ensemble des habitants concernés. Ce même courrier informait également de la non reconduction de distribution de colis alimentaires pour les personnes invitées non présentes à ce repas ainsi qu'un lieu unique de rassemblement.

Calendrier des fêtes et manifestations 2021 : la rencontre est programmée le lundi 19 octobre 2020.

**Intervention de Mme Véronique PIERRAT, Conseillère municipale déléguée :**

Bibliothèque municipale :

- Bilan fait depuis l'ouverture de la bibliothèque suite au déconfinement : les horaires d'ouverture sauf le vendredi soir ont été reconduits : un retour mitigé des lecteurs. Désormais, les enfants sont acceptés. Conformément au protocole imposé, le nettoyage des livres est obligatoire : ce travail prend beaucoup de temps aux bénévoles. Les animations ne sont toujours pas autorisées : il est toutefois envisagé d'intervenir dans les classes des écoles. Le service du Bibliobus (Bibliothèque départementale de la Sarthe) n'est toujours pas assuré. Il incombe aux bénévoles d'aller chercher de nouveaux fonds de livres à la Bibliothèque départementale. Une formation d'utilisation du logiciel Orphée est à l'étude.

- Prochaine rencontre des bénévoles : jeudi 8 octobre 2020

**Intervention de Mr Pascal HABERT, Conseil municipal :**

Assemblée générale – association ESTIM – 3 septembre 2020 :

En raison de la crise sanitaire, le 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'association a été annulé.

Actuellement 60 salariés représentant 18 salariés travaillant à temps complet.

Le public concerné est âgé de 19 à 60 ans avec une durée moyenne de présence dans l'association de 24 mois avant de trouver un emploi. La provenance géographique des salariés est issue du territoire Maine Cœur de Sarthe, du Mans mais également du Nord-Sarthe.

Plus de 50% des salariés d'Estim trouvent un emploi.

La Maison des Projets étudie de vendre à Estim les locaux actuellement occupés.

En parallèle, les locaux actuels sont trop exigus (la friperie en particulier), des pistes sont à l'étude.

**Intervention de Mr Maurice VAVASSEUR, Maire :**

EPHAD – Résidence Bel'Air : Mme Lisa BERLING, Directrice a quitté ses fonctions.

Actuellement, une direction intérimaire est assurée par Mme la Directrice de Fresnay-sur-Sarthe.

Un recrutement sera prochainement programmé.

**Intervention de Mr Laurent RAVENEL, Adjoint au Maire :**

Mouv'n go : mis en pause depuis le confinement de mars dernier, le service a redémarré depuis juillet avec une seule voiture sur deux. La deuxième ayant nécessité une réparation est désormais opérationnelle.

**Intervention de Mr Maurice VAVASSEUR, Maire :**

*Syndicat intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) des Fontenelles : installation du Comité syndical au mois de juillet. Président : Mr Cyrille GUELF.*

*Syndicat d'aménagement et d'entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise : installation du Comité syndical le jeudi 17 septembre 2020.*

*Communauté de communes – Maine Cœur de Sarthe : installation du Conseil communautaire le 10 juillet – Président : Mr David CHOLLET.*

*Route Départementale n°300 (LE MANS-MAMERS) : retour à la limitation de circulation à 90km/h : la collectivité a adressé un courrier à Mr le Président du Conseil départemental s'étonnant en particulier du retour à 90km/h sur le tronçon très sinueux et jalonné de nombreux accès d'habitation entre Souigné-sous-Ballon et Ballon – Saint Mars mais également entre le hameau de la Rue d'Orne et l'intersection comprise RD6/RD128. Il a donc été demandé à Mr le Président de « bien vouloir examiner la mise en œuvre d'une limitation à 70 km/h sur les secteurs de la RD 300 cités ci-dessus ».*

**Points à étudier en commission cadre de vie (Mme Marcelle TROTTÉ, Conseillère municipale déléguée) :**

*Nouvelles implantations des plantations et fleurissements (remplacement des jardinières par des parterres)*

*Plantation – jardin médiéval*

*Accès à redéfinir – ex-parking Écomarché*

*Nouvelle implantation des Points d'apports volontaires situés actuellement sur le parking d'Écomarché*

*Implantation des bancs publics*

*Illuminations de Noël*

*Rampe d'accès – église Saint Georges*

*Question du stationnement : réservation de places pour privilégier l'accès au service de la pharmacie. Interrogation d'une zone bleue pour partie de la place*

*Cimetière : fleurissement des entrées à l'occasion de la Toussaint et des Rameaux*

*Question de fonds quant à l'aménagement paysager des deux cimetières : sollicitation du CAUE de la Sarthe*

*Étude d'un règlement des cimetières*

**Prochains conseils municipaux :**

- Mardi 13 octobre 2020 à 20 heures ;
- Mardi 17 novembre 2020 à 20 heures ;
- Mardi 8 décembre 2020 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 23 heures 40 minutes.

Affiché en application de l'article L 2121 -25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	NOM	Prénom	Signature
1	VAVASSEUR	Maurice	
2	RAVENEL	Laurent	
3	CHEUTIN	Marie	
4	ETCHEBERRY	Pierre	Procuration à Marie CHEUTIN
5	RALLIER	Marie-Paule	
6	BELLENFANT	Fabien	
7	TROTTÉ	Marcelle	
8	HABERT	Pascal	
9	GOUSSET	Jocelyne	
10	BRISON	Gilles	
11	ROUSTEL	Roselyne	Procuration à Marcelle TROTTÉ
12	BOURGETON	Patrick	
13	BOLLÉE	Yves	
14	GALLET	Christine	
15	GANGNERY	Patricia	
16	YVARD	Véronique	
17	PIERRAT	Véronique	
18	SUPÉRA	Christelle	
19	LAURENT	Patrice	
20	CHARTIER	Christophe	Procuration à Laurent RAVENEL
21	ORANGE	Damien	
22	SURMONT	Sébastien	
23	BERGER	Maryline	Procuration à Maurice VAVASSEUR